



PROCURATION

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités pratiques. La procuration signée doit être notifiée à la Banque ING Belgium (Banque ING Belgium St-Petersburg + 5 LT.11, Issuer Services, Cours St Michel 60 - 1040 Bruxelles ou be-lfm.coa.spa@ing.be) et doit lui parvenir au plus tard le **21 avril 2021**. L'envoi par e-mail sera accompagné d'une copie scannée ou photographiée de la procuration, complétée avec des instructions de vote précises et signée. Toutes les formalités pratiques sont reprises dans la convocation à cette Assemblée générale ordinaire.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : _____

Siège : _____

Valablement représentée par : _____

propriétaire de : _____ actions de **Befimmo SA**,
Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, ayant son siège à
1160 Bruxelles, Chaussée de Wavre 1945, immatriculée au Registre des
Personnes Morales sous le numéro BE 0455 835 167,

constitue pour mandataire spécial, compte tenu de la crise sanitaire et des mesures imposées par le gouvernement en ce qui concerne les rassemblements de personnes, **Befimmo SA** (ou toute personne désignée par Befimmo pour la représenter le cas échéant),

pour le/la représenter à **l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 avril 2021 à 10h30**, aux fins de voter en son nom et pour son compte sur les points à l'ordre du jour dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Compte tenu des mesures imposées par le gouvernement en ce qui concerne les rassemblements de personnes dans le cadre de la crise sanitaire, cette procuration ne peut être donnée à une autre personne que Befimmo (ou toute autre personne désignée par Befimmo).

Conformément à l'article 7:143 §4 du Code des Sociétés et des Associations, Befimmo ou toute personne désignée par Befimmo, agissant en tant que mandataire de l'actionnaire, est en situation de conflit d'intérêts potentiel. Pour être prises en compte, les procurations devront par conséquent contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque point à l'ordre du jour.

À défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour contenu dans le présent formulaire, le mandataire ne pourra pas participer au vote.

Le mandataire exercera le vote du mandat dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :

<p>1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020</p>	Ne requiert pas de vote		
<p>2. Prise de connaissance du rapport du Commissaire sur les comptes annuels sociaux et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020</p>	Ne requiert pas de vote		
<p>3. Prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2020</p>	Ne requiert pas de vote		
<p>4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat au 31 décembre 2020</p> <p>Compte tenu du résultat reporté au 31 décembre 2019 de 199.751.893,78 €, et du résultat net de l'exercice 2020, le résultat à affecter s'élève à 302.766.544,31 €.</p> <p>Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2020, qui contiennent, conformément à l'Arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux Sociétés Immobilières Réglementées, les affectations aux réserves réglementaires ; - de distribuer, à titre de rémunération du capital, un dividende de 2,25 € brut par action: ce dividende est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de 1,68 € brut par action existante, versé en décembre 2020 et, d'autre part, d'un solde de dividende de 0,57 € brut par action payable par détachement du coupon n° 41 ; - enfin, de reporter à nouveau le solde. 	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>5. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2020</p> <p>Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>6. Décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2020</p> <p>Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>7. Nomination d'un Administrateur exécutif</p> <p>Proposition de nommer Monsieur Jean-Philip Vroninks, domicilié à 3210 Linden, Jachthuislaan 31, en tant qu'Administrateur exécutif, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>8. Renouvellement du mandat d'un Administrateur non exécutif</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

<p>Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Alain Devos, domicilié à 8300 Knokke, Camille Lemonnierlaan 17, en tant qu'Administrateur non exécutif, pour une nouvelle période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.</p>			
<p>9. Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant</p> <p>Proposition de renouveler le mandat de Madame Sophie Goblet, domiciliée à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 108, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.</p> <p>Madame Sophie Goblet répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>10. Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant</p> <p>Proposition de renouveler le mandat de Madame Sophie Malarme-Lecloux, domiciliée à 1330 Rixensart rue du Plagniau 16, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2024.</p> <p>Madame Sophie Malarme-Lecloux répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>11. Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant</p> <p>Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Vincent Querton, domicilié à 1000 Bruxelles, Place Jean Jacobs 6, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.</p> <p>Monsieur Vincent Querton répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>12. Rapport de rémunération</p> <p>Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020, inclus dans la</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social précité.			
13. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises Proposition de conférer à un membre du Comité exécutif tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.	OUI*	NON*	ABSTENTION*
14. Divers	Ne requiert pas de vote		

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le mandataire pourra notamment :

- (1) participer à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) voter, approuver ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Fait à _____, le _____ 2021.

(Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).